



**ATTENTION :**

Les places sont limitées !

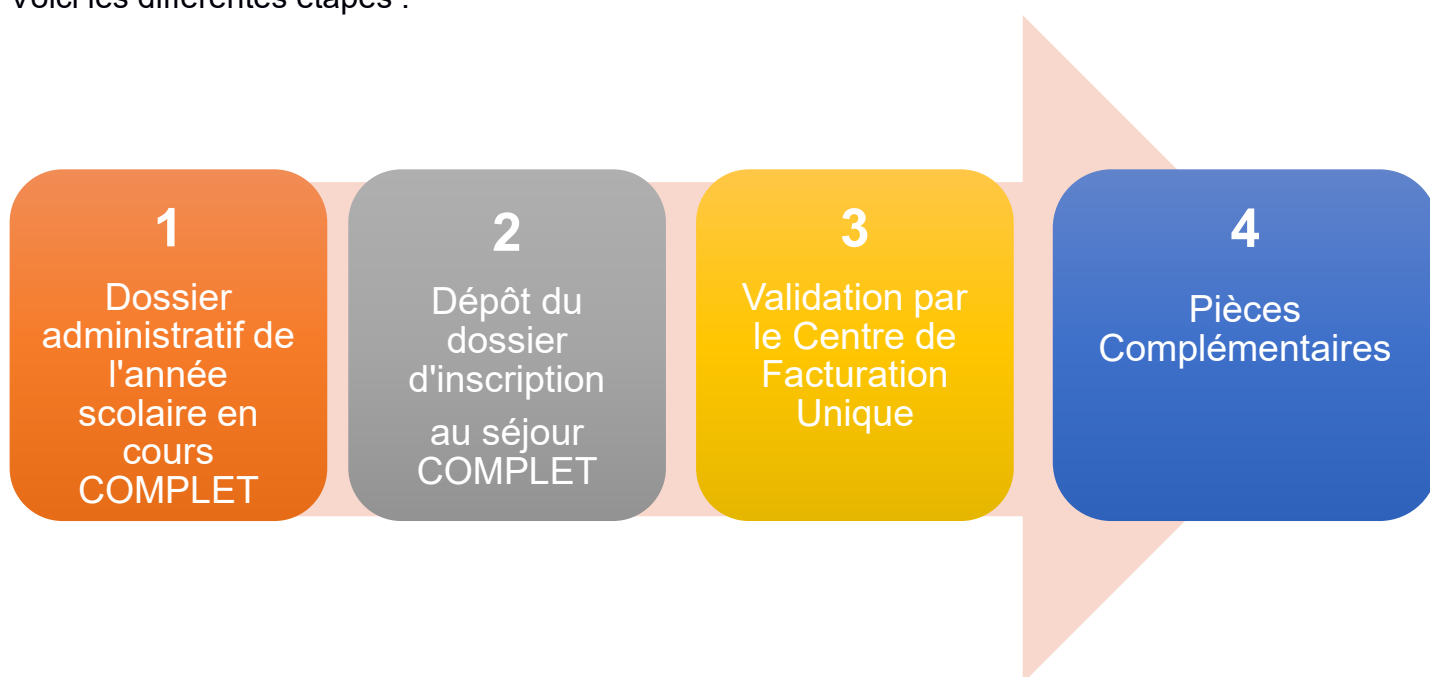
## **INSCRIPTION SÉJOURS**

### **HIVER 2023**

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise propose une offre de séjours variée aux enfants et aux jeunes de 7 à 17 ans durant les vacances d'hiver, de printemps et d'été 2023.

Les indications ci-dessous concernent uniquement les séjours d'hiver 2023.

Voici les différentes étapes :



### **Étape 1**

**Votre enfant a déjà un dossier administratif pour l'année en cours ? Passez directement à l'étape 2.**

**Pour effectuer un dossier administratif :**

- En ligne, sur <https://www.espace-citoyens.net/plainedijonnaise/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>,
- OU Retrait et dépôt d'un dossier papier au siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, 12 rue Ampère à GENLIS.

**Pièces obligatoires à fournir et mode d'emploi : [ICI](#)**

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

## Étape 2 :

**Envoi du dossier d'inscription COMPLET du séjour le Samedi 10 décembre 2022 :**

- Par courriel à [cfu@plainedijonnaise.fr](mailto:cfu@plainedijonnaise.fr), à partir de 9h00 (*Les courriels envoyés avant 9h00 ne seront pas pris en compte*)

### Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription séjour disponible en ligne sur le site [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr) ou en version papier à retirer au siège de la CCPD avant le samedi 10 décembre 2022,
- Copie de la carte vitale,
- Numéro d'allocataire renseigné sur le dossier administratif pour la déduction de l'Aide au Temps Libre de la Caisse d'Allocations Familiales (éventuellement).

## Étape 3

En fonction des places disponibles, le Centre de Facturation Unique valide l'inscription et envoie un courriel de confirmation.

Toutes les informations relatives au séjour seront transmises via le projet pédagogique mis en ligne.

## Étape 4

Pièces complémentaires à fournir **2 semaines avant les vacances d'Hiver 2023** :

- Certificat médical autorisant la pratique d'activités (moins de 6 mois),
- Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) le cas échéant ou en cas de traitement médical.

## Renseignements

En cas de besoin, le Pôle Enfance Jeunesse est disponible via le Centre de Facturation Unique :

- Par téléphone au 03.80.37.81.82 (les matins de 8h30 à 12h00),
- Par courriel sur [cfu@plainedijonnaise.fr](mailto:cfu@plainedijonnaise.fr)